



# Conseil de sécurité

Soixante-quatorzième année

**8477<sup>e</sup>** séance

Jeudi 28 février 2019, à 16 h 30

New York

*Provisoire*

*Président :* M. Ndong Mba . . . . . (Guinée équatoriale)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M. Van Shalkwyk
Allemagne . . . . .	M. Heusgen
Belgique . . . . .	M. Pecsteen de Buytswerve
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire . . . . .	M. Ipo
États-Unis d'Amérique . . . . .	M. Cohen
Fédération de Russie . . . . .	M. Polyanskiy
France . . . . .	M. Delattre
Indonésie . . . . .	M. Djani
Koweït . . . . .	M. Alotaibi
Pérou . . . . .	M. Duclos
Pologne . . . . .	M <sup>me</sup> Wronecka
République dominicaine . . . . .	M. Singer Weisinger
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M <sup>me</sup> Pierce

## Ordre du jour

La situation au Myanmar

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 ([verbatimrecords@un.org](mailto:verbatimrecords@un.org)). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 16 h 30.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **La situation au Myanmar**

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants du Bangladesh et du Myanmar à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Shahidul Haque, Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, à participer à la présente séance.

Le Conseil va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Schraner Burgener.

**M<sup>me</sup> Schraner Burgener** (*parle en anglais*) : Depuis que j'ai entamé ma mission il y a neuf mois, je me suis rendue cinq fois au Myanmar et trois fois au Bangladesh et j'ai fait d'autres visites dans la région et au-delà. Il s'est maintenant écoulé 18 mois depuis les récentes violences dans l'État rakhine, qui ont forcé des centaines de milliers de Rohingya et d'autres à fuir leurs maisons, notamment pour traverser la frontière avec le Bangladesh. Dans le contexte plus général de la transition démocratique au Myanmar, les tensions militaires et civiles persistent à l'approche des élections législatives de l'an prochain et le processus de paix reste fragile, tandis que le pays se débat avec l'héritage de décennies de régime militaire et par conséquent avec des problèmes fondamentaux quant à la protection des droits de l'homme.

En ce qui concerne l'État rakhine, outre l'application du principe de responsabilité, j'ai souligné dans mes engagements qu'il fallait prendre les mesures suivantes : mettre fin à la violence, garantir un accès sans entrave aux populations touchées, remédier aux causes profondes et favoriser un développement inclusif et équitable. Lors de mes deux visites à Cox's Bazar, j'ai pu constater par moi-même que des réfugiés vivaient dans des conditions temporaires extrêmement difficiles, avec peu d'espoir. Le Bangladesh et les communautés d'accueil ont jusqu'à présent fait preuve d'une grande générosité, mais nous ne pouvons pas compter que cela

soit durable indéfiniment. Le plan d'intervention conjoint des Nations Unies pour 2019, récemment lancé au profit des réfugiés et des communautés d'accueil, a un besoin urgent de fonds. Dans l'intervalle, je m'inquiète du fait que les rudes combats avec l'Armée arakanaise risquent de compromettre encore davantage les efforts déployés pour un retour digne, volontaire et sûr des réfugiés.

J'ai appelé tous les camps à assurer la protection des civils et à assumer leurs responsabilités en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Pour les réfugiés qui se trouvent au Bangladesh, savoir que l'ONU et ses partenaires sont présents dans les endroits d'où ils viennent les incitera à rentrer. Dans le cadre de l'élaboration de solutions durables pour les personnes déplacées au sein du Myanmar, il est vital que les efforts louables qui sont actuellement menés par le Myanmar pour mettre au point une stratégie nationale sur la fermeture des camps de déplacés tiennent compte des problèmes sous-jacents dans l'État rakhine, y compris la question de la citoyenneté et celle du rétablissement de la liberté de circulation.

Même avant les combats avec l'Armée arakanaise, le niveau d'accès posait problème. Il était insuffisant dans l'application du mémorandum d'accord signé entre le Myanmar, d'une part, et le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, d'autre part, pour concourir à la création de conditions propices au retour des réfugiés du Bangladesh. La situation doit s'améliorer à cet égard pour que toutes les communautés de l'État rakhine soient moins fragilisées. Toute complémentarité sera cruciale, en particulier au niveau régional, avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, à l'appui de l'action bilatérale entre le Myanmar et le Bangladesh.

À la demande des deux Gouvernements, je poursuivrai ma navette diplomatique et continuerai de dialoguer avec toutes les parties prenantes de la région. Je continuerai également d'encourager une coopération internationale accrue du Myanmar aux fins de la mise en œuvre effective et exhaustive de toutes les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine (Commission Annan). S'agissant des principales questions connexes, j'entretiens des contacts étroits au plus haut niveau sur les mesures que les autorités prennent pour garantir des procédures transparentes et crédibles. Au cours de mes récents déplacements au Myanmar, j'ai plaidé en faveur d'une politique de tolérance zéro pour la campagne de discrimination menée du sommet

vers la base. En outre, je m'emploierai à coordonner et favoriser un dialogue intercommunautaire renforcé dans l'État rakhine, par l'intermédiaire de mon bureau à Nay Pyi Taw.

L'application du principe de responsabilité est essentielle pour combattre l'impunité et favoriser une réconciliation authentique. La commission d'enquête indépendante du Myanmar a répondu positivement à ma recommandation selon laquelle elle devrait collaborer avec les organismes des Nations Unies chargés de la défense des droits de l'homme, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et la mission d'établissement des faits. Il faut de la complémentarité, y compris avec le plus récent mécanisme d'enquête indépendant mandaté par le Conseil des droits de l'homme. Toutefois, la responsabilité et l'appropriation nationales de la responsabilisation sont également importantes, a fortiori du point de vue des victimes de Cox's Bazar et de tout le Myanmar. Dans le droit fil des Principes fondamentaux et directives concernant le droit à un recours et à réparation des victimes de violations flagrantes du droit international des droits de l'homme et de violations graves du droit international humanitaire, la responsabilité ne devrait pas être abordée uniquement en termes de responsabilité pénale. J'encourage par conséquent diverses initiatives qui permettent aux victimes de s'exprimer de différentes manières et j'appuie, comme je l'ai indiqué, les projets qui favorisent le dialogue.

Pour ce qui a trait au processus de paix, complexe, nous connaissons des revers dans d'autres zones que l'État rakhine, notamment les États kachin et shan. Dans ces zones aussi, beaucoup de civils touchés ont besoin d'assistance et l'accès est également restreint. Malgré certaines avancées sur la voie d'une solution inclusive et pacifique, telle que la déclaration unilatérale de cessez-le-feu de la Tatmadaw, le 21 décembre, les tensions montent, y compris entre le camp du Gouvernement et les groupes signataires de l'accord de cessez-le-feu national d'octobre 2015. Il est de la responsabilité de toutes les parties de faire preuve de retenue et d'éviter les agissements susceptibles d'annuler les gains importants du processus de paix. Je suis prête à aider à soutenir ce processus. Certains réfugiés des camps de Thaïlande sont récemment retournés au Myanmar. Il importera de tirer parti de mesures de confiance de cette importance et d'entretenir la dynamique ainsi créée.

Les activités générales liées aux élections de 2020 pourraient ajouter à la complexité de la situation nationale. Dans un tel environnement, la Conseillère d'État

Daw Aung San Suu Kyi agit évidemment avec prudence en ce qui concerne la réforme démocratique, ainsi qu'en témoignent les récents efforts quant à l'amendement constitutionnel. Il sera crucial que la réforme tende à remédier à la discrimination institutionnalisée. Je suis reconnaissante au Gouvernement du Myanmar d'avoir accepté et facilité l'installation de mon petit bureau de quatre personnes à Naypyidaw en janvier, contribuant au renforcement de la coopération constructive dont j'ai bénéficié jusqu'à présent, comme illustré par l'accès qui m'est accordé.

Nous devons collectivement continuer d'établir la confiance et de travailler en partenariat avec le Gouvernement du Myanmar. Je persisterai à m'exprimer franchement et à aider à bâtir des ponts et une compréhension mutuelle accrue, y compris à l'appui du rôle des Nations Unies dans l'application des normes et règles internationales. Cela suppose des mesures de confiance et une communication régulière avec tous les dirigeants. Si je partage les préoccupations concernant la lenteur des progrès, mes cinq premières visites au Myanmar ont mis en évidence les défis gigantesques qui nécessiteront un soutien international considérable.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je remercie M<sup>me</sup> Schraner Burgener de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

**M<sup>me</sup> Pierce** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar. Il est vraiment bon de savoir que son bureau au Myanmar fonctionne bien.

Tout d'abord, je m'excuse si je dois quitter la séance avant la fin. J'anime une manifestation en l'honneur de Brian Urquhart, qui fête aujourd'hui ses 100 ans. Comme mes collègues le savent, Brian Urquhart a été l'un des premiers fonctionnaires de l'ONU; il a travaillé étroitement avec de nombreux Secrétaires généraux, et il a joué un rôle capital dans l'établissement du maintien de la paix, de même que de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Je demande donc aux membres de me pardonner s'il me faut sortir prématurément afin de me rendre à cette manifestation.

Le Conseil accorde beaucoup d'attention aux événements touchant le Myanmar et en particulier les Rohingyas, et je pense que l'on peut dire que cela reste l'une des questions les plus pressantes dont nous soyons saisis. Le déplacement forcé de plusieurs centaines de milliers de personnes par-delà une frontière

internationale est nécessairement quelque chose que le Conseil doit surveiller de près, et les crimes contre l'humanité qui auraient été commis sur les Rohingyas demandent également l'attention la plus sérieuse de la part du Conseil. Je suis par ailleurs très reconnaissante à l'Envoyée spéciale d'avoir évoqué la situation qui a cours dans tout le pays et à laquelle, à mon avis, le Conseil doit aussi s'intéresser.

J'aimerais examiner en premier lieu les faits nouveaux intervenus sur le plan politique. Le Royaume-Uni soutient depuis longtemps les efforts déployés par le peuple birman pour émerger de nombreuses décennies de régime militaire et passer à un gouvernement civil démocratique. Comme l'Envoyée spéciale, nous sommes conscients que la démocratie birmane est encore jeune et fragile, mais les élections à venir l'an prochain seront un moment important, et l'on s'emploie à consolider la transition démocratique. C'est pourquoi il est très utile d'avoir parlé des amendements constitutionnels.

Comme je l'ai dit, nous savons que le conflit se poursuit dans tout le Myanmar, et le nombre de morts et de déplacés est profondément préoccupant. Je pense qu'il ne fait aucun doute qu'un règlement pacifique à l'échelle de la nation, qui garantisse les droits et la sécurité de tous les peuples du Myanmar, revêt aussi un caractère de très haute priorité. Il me semble que nous devrions être clairs sur deux points en particulier. Dans ses décisions, je crois qu'il est très important que le Conseil fasse savoir sans ambiguïté que nous sommes unis aux côtés de tous ceux qui, au Myanmar, veulent la paix et la démocratie, et que nous les aiderons à y parvenir.

Néanmoins, je voudrais me concentrer sur les Rohingyas pour les raisons que j'ai indiquées. Nous sommes très déçus qu'il ne soit pas possible de faire plus et qu'il n'y ait pas davantage de progrès sur le retour des réfugiés. Cela suppose forcément de créer des conditions telles que les réfugiés se sentent en mesure de rentrer chez eux, d'où que la proposition concernant la Commission consultative sur l'État rakhine est devenue si importante. Que l'on comprenne bien que le Royaume-Uni n'a pas de position idéologique sur le retour des réfugiés. Ils doivent regagner leurs foyers, mais ils ne peuvent le faire que sur la base des principes, fixés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), selon lesquels les rapatriements se font de façon sûre, volontaire et digne, et en toute sécurité. Nous tenons vraiment à ce que ces principes soient appliqués.

Nous savons que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) est très mobilisée pour les retours, et c'est une bonne chose. L'Ambassadeur indonésien pourra peut-être en dire plus. Nous savons que le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN se penche sur la question. Nous savons que l'Envoyé chinois déploie de vigoureux efforts. Je répète que cela ne nous gêne pas; nous ne sommes pas dogmatiques sur la question de savoir qui aide les réfugiés à rentrer, mais nous voulons que les principes du HCR soient appliqués car ils ne sont pas là pour rien. Ils ont pour but d'assurer la sécurité des gens ordinaires.

Je tiens également à saluer la présence de S. E. le Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, et l'appui généreux que le Bangladesh a apporté et continue d'apporter aux Rohingyas à Cox's Bazar et sur son territoire. Le Bangladesh a déjà fait énormément pour aider les Rohingyas, et nous estimons que la communauté internationale devrait continuer de le soutenir dans ces efforts.

Selon nous, les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine demeurent le meilleur cadre d'action. Nous serions intéressés de voir le Gouvernement du Myanmar prendre trois mesures initiales. Nous aimerions que l'offre du coordonnateur des Nations Unies tendant à mettre au point un plan de réalisation conjoint transparent soit acceptée. Nous aimerions que le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement bénéficient d'un accès généralisé et sans condition dans l'État rakhine. Ils y ont un certain accès, mais ce n'est pas suffisant pour évaluer correctement les conditions sur le terrain afin de vérifier qu'elles seraient de nature à encourager les réfugiés à revenir. Nous aimerions également que la liberté de circulation soit accordée aux Rohingyas qui se trouvent encore dans l'État rakhine. Cela serait un bon début et offrirait à la communauté internationale une base pour fournir un appui, et elle veut clairement le faire, comme je l'ai dit.

L'Envoyée spéciale a aussi parlé de l'application du principe de responsabilité. Je crois que c'est un aspect vraiment fondamental. Premièrement, c'est essentiel pour que les réfugiés soient confiants dans le fait qu'ils peuvent rentrer chez eux et qu'ils y seront en sécurité. C'est également essentiel car il importe de défendre les normes de la justice internationale. Je sais que c'est un concept difficile pour certains membres du Conseil, mais l'ampleur de ce qui a été fait aux musulmans rohingya et les allégations de crimes contre

l'humanité font vraiment que nous sommes face à des événements qui sont parmi les plus terribles de ce siècle jusqu'à présent. Il me semble que nous devons garder cela à l'esprit.

Je suis très reconnaissante à l'Envoyée spéciale pour tous ses efforts visant à encourager la complémentarité entre les différents instruments des Nations Unies et la Commission d'enquête indépendante. Je pense que plus la Commission et Rosario Manalo pourront travailler avec la Haute-Commissaire aux droits de l'homme, meilleurs seront les résultats. Pour terminer, je voudrais dire que le Royaume-Uni reste déterminé à trouver le moyen d'aller de l'avant et à travailler avec ses partenaires au Conseil, ainsi qu'avec le Myanmar, le Bangladesh et l'Envoyée spéciale du Secrétaire général.

**M. Alotaibi** (Koweït) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, nous voudrions remercier l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, de son exposé au Conseil de sécurité. Nous saluons les efforts inlassables qu'elle et son équipe déploient face à la crise au Myanmar, en particulier la crise des réfugiés rohingya. Nous souhaitons également la bienvenue à M. Shahidul Haque, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh.

Nous nous réunissons aujourd'hui, alors que la crise des réfugiés rohingya entre dans son dix-huitième mois. Ces réfugiés ont fui pour sauver leur vie après avoir été témoins de crimes commis contre leurs proches et leurs voisins. Nos préoccupations vont s'aggravant alors que la crise se poursuit, en particulier parce que de nombreuses minorités de l'État rakhine continuent de chercher refuge au Bangladesh, étant donné la détérioration de la situation sécuritaire dans différentes parties du Myanmar. Cette situation représente une menace sérieuse et risque de se détériorer plus encore, faisant peser un fardeau plus lourd sur les pays voisins, en particulier le Bangladesh, qui a généreusement accueilli plus d'un million de réfugiés dans la ville de Cox's Bazar.

Nous suivons l'évolution de la situation et sommes pleinement déterminés à aider le Myanmar et le Bangladesh à surmonter la crise. Notre diplomatie est basée sur l'action humanitaire. C'est pourquoi nous avons contribué de manière constructive à l'organisation et à la réalisation d'une mission du Conseil au Bangladesh et au Myanmar, dirigée conjointement par le Pérou et le Royaume-Uni à la fin avril 2018.

En tant que membre du Conseil et de l'Organisation de la coopération islamique, mon pays s'efforce

de faire en sorte que le Myanmar s'acquitte de ses obligations, telles qu'énoncées par la communauté internationale. Nous avons noté que le Gouvernement du Myanmar avait adopté un certain nombre de décisions pour résoudre cette crise humanitaire depuis la fin de la mission du Conseil, notamment en organisant des réunions entre des responsables du Bangladesh et du Myanmar, en signant des mémorandums d'accord et en créant un mécanisme d'enquête sur les violations des droits de l'homme. Ce sont là des mesures positives, mais elles n'ont pas encore été mises en œuvre.

Les exigences et mesures énoncées par le Conseil de sécurité dans la déclaration du Président S/PRST/2017/22, ainsi que les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, sont claires et précises. Elles visent à s'attaquer aux causes profondes de la crise, à mettre fin aux souffrances des réfugiés et à assurer leur retour librement consenti, sûr et digne dans leurs foyers au Myanmar. Il s'agit notamment de fermer tous les camps de personnes déplacées; de permettre à tous ceux qui se trouvent dans l'État rakhine de circuler librement, en toute sécurité et sans entraves; d'autoriser les organismes des Nations Unies et leurs partenaires à accéder sans condition à toutes les régions de l'État rakhine; de prendre les mesures qui s'imposent pour lutter contre l'incitation à la violence et à la haine, tout en assurant la paix et l'harmonie entre toutes les communautés dans le cadre de l'état de droit; de mener des enquêtes indépendantes et transparentes sur les crimes et violations commis contre la minorité rohingya dans l'État rakhine; d'éliminer les causes profondes de la crise de la minorité rohingya, sans discrimination et indépendamment de l'appartenance ethnique ou religieuse, tout en lui accordant son droit inhérent à la citoyenneté, comme le souligne la résolution 72/248 de l'Assemblée générale, qui demande que les membres de cette minorité se voient reconnus comme citoyens à part entière; et, enfin, de lancer des réformes socioéconomiques globales, tout en s'efforçant de s'attaquer aux causes profondes de cette crise.

Le Koweït souligne que le Conseil doit suivre de près cette crise afin d'exhorter et d'encourager le Gouvernement du Myanmar à s'engager de manière constructive sur la voie d'une solution globale, juste et définitive qui accorderait à la minorité rohingya son droit à la citoyenneté, tout en garantissant sa sécurité et le respect de tous ses droits fondamentaux. Nous saluons les efforts déployés par les pays voisins dans le cadre de leur dialogue avec le Myanmar. Nous les remercions de

ces efforts, qui se conjuguent aux efforts de la communauté internationale.

Sachant que nous passerons en consultations après la présente séance, je m'arrêterai là et j'ajouterai d'autres commentaires et questions à huis clos. Toutefois, avant de terminer, je voudrais vous remercier sincèrement, Monsieur le Président, d'avoir présidé le Conseil ce mois-ci. Votre présidence a été exceptionnelle. Nous souhaitons également bonne chance à la France et à la délégation française pour sa présidence du Conseil au mois de mars.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie M<sup>me</sup> Schraner Burgener, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, de son exposé. Nous saluons ses efforts. La Chine continuera de lui apporter son soutien alors qu'elle œuvre de façon constructive avec le Myanmar et le Bangladesh pour progresser dans le règlement de la question de l'État rakhine.

Grâce aux efforts conjoints des pays concernés, des pays de la région et de l'ONU, nous avons récemment constaté des progrès dans le règlement de la question de l'État rakhine. Le Myanmar et le Bangladesh ont reçu cette année la visite de l'Envoyée spéciale Christine Schraner Burgener et ont tenu des consultations approfondies sur la question. Les deux pays ont vérifié le statut des volontaires au rapatriement et ont pris des dispositions pour la quatrième réunion du groupe de travail conjoint. Le Gouvernement du Myanmar s'est engagé à fermer progressivement les camps de personnes déplacées de l'État rakhine et à délivrer des documents d'identité légaux aux personnes rapatriées.

Comme l'a demandé l'Envoyée spéciale, le Myanmar a entrepris de simplifier le processus de demande de documents juridiques. Le Gouvernement du Myanmar a continué d'appliquer le mémorandum d'accord tripartite signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement, et approuvé les projets de développement à effet rapide que les deux organismes doivent mettre en œuvre dans l'État rakhine.

S'agissant des violations présumées des droits de l'homme, la commission d'enquête indépendante sur l'État rakhine a tenu une sixième réunion à la fin janvier et décidé de recueillir officiellement des informations auprès du public sur les violations des droits de l'homme. La Commission bangladaise de secours et de rapatriement des réfugiés, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Gouvernement

local de Cox's Bazar ont enregistré au total plus de 60 000 personnes ayant cherché refuge qui attendent de rentrer chez elles, et ils sont en communication avec le Myanmar pour leur rapatriement.

La question de l'État rakhine est ancienne. Pour la régler, il faut s'attaquer à la fois à ses symptômes et à ses causes profondes. La priorité absolue est de permettre un retour rapide de ceux qui sont actuellement bloqués au Bangladesh, ce qui est le seul moyen réaliste et viable d'atténuer la crise frappant l'État rakhine. À cette fin, la Chine a proposé une démarche en trois phases, à savoir la cessation des violences, le rapatriement et le développement. Nous avons facilité à deux reprises des réunions tripartites informelles entre la Chine, le Myanmar et le Bangladesh, au cours desquelles trois points de consensus importants ont émergé sur la question du rapatriement, poussant les deux pays à aborder cette question par le dialogue et la négociation. Ces efforts ont été largement salués et appuyés par la communauté internationale, notamment par les pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est.

L'Ambassadeur Sun Guoxiang, Envoyé spécial du Ministère chinois des affaires étrangères pour les affaires asiatiques, est actuellement en visite au Myanmar et se rendra au Bangladesh début mars. Il aura des échanges approfondis avec les deux pays sur la question de l'État rakhine en vue de favoriser la confiance mutuelle et de permettre la prise de mesures concrètes le plus rapidement possible.

La Chine est très préoccupée par la situation humanitaire de la population de l'État rakhine et s'est employée à fournir une aide humanitaire aux deux pays. Au total, 1 100 unités d'habitation ont été livrées au Myanmar afin d'améliorer les conditions locales et d'assurer la réinstallation des rapatriés. En outre, la Chine a fourni au Bangladesh une aide alimentaire de 20 millions de yuans. Nous continuerons de faire ce que nous avons à faire pour contribuer au règlement de la question de l'État rakhine. Fondamentalement, la question de l'État rakhine concerne le Myanmar et le Bangladesh; c'est donc à ces deux pays qu'il appartient de trouver une solution.

Les pays de la région, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et l'ONU peuvent apporter une assistance positive et constructive. En fin d'année dernière, le Secrétaire général de l'ASEAN, M. Lim Jock Hoi, a effectué une visite d'inspection dans le nord de l'État rakhine. Le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des

catastrophes a récemment envoyé une équipe d'évaluation des besoins au Myanmar pour appuyer l'action du Gouvernement en matière de rapatriement. La Chine félicite l'ASEAN pour son rôle important et ses efforts dynamiques dans la quête d'une solution à la question de l'État rakhine.

La communauté internationale doit encourager le Myanmar et le Bangladesh à renforcer leur dialogue et à rapatrier rapidement le premier groupe de déplacés afin que tous ceux qui cherchent refuge actuellement puissent rentrer chez eux dès que possible. Les questions intéressant la communauté internationale au regard du processus de rapatriement, telles que la liberté de circulation, la citoyenneté et l'établissement des responsabilités, doivent être traitées progressivement et comme il convient. Insister pour que le rapatriement soit assujéti à des conditions ne fera qu'éloigner davantage ces solutions.

Le développement est le moyen fondamental de régler le problème de l'État rakhine, qui dispose de ressources abondantes mais dont le développement accuse un retard. La communauté internationale doit accroître son appui aux investissements dans l'État rakhine pour aider les communautés locales à éliminer la pauvreté et à promouvoir le développement afin de parvenir à la stabilité. La Chine est favorable à ce que l'ONU joue un rôle accru à cet égard.

Les membres du Conseil doivent rester unis, éviter d'exercer des pressions excessives, et jouer un rôle constructif dans la promotion d'un règlement bilatéral de la question par le Myanmar et le Bangladesh. Le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement doivent intensifier leur coordination avec le Gouvernement du Myanmar et mettre régulièrement en œuvre l'accord tripartite.

La communauté internationale doit rester patiente, créer un environnement propice à la mise en œuvre, par les deux pays, des accords bilatéraux de rapatriement et faire avancer le règlement des questions pratiques dans la perspective d'instaurer une paix, une stabilité et un développement de long terme dans l'État rakhine.

**M. Djani** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je m'en voudrais, Monsieur le Président, de ne pas vous féliciter, vous et votre équipe, au nom de ma délégation, pour l'excellente manière dont vous avez dirigé la présidence ce mois. Je dois avouer que je suis jaloux que votre présidence ne compte que 28 jours, alors que

j'assumerai cette responsabilité 31 jours durant cette année. Je voudrais également féliciter la délégation française qui va assumer la présidence le mois prochain, et vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

Qu'il me soit permis de remercier S. E. M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, pour son exposé aujourd'hui. Nous savons qu'elle a beaucoup effectué la navette diplomatique, comme elle l'a mentionné, et qu'elle a déployé d'inlassables efforts pour tenter de trouver une solution amiable à cette situation très difficile. Son exposé d'aujourd'hui est indispensable pour permettre aux membres du Conseil de sécurité de mieux comprendre la situation actuelle sur le terrain. Il nous informe également des progrès accomplis grâce aux bons offices du Secrétaire général pour remédier à la situation concernant le Myanmar.

L'Indonésie l'a toujours soutenu, il est crucial que la communauté internationale apporte son plein appui à une solution durable et complète dans le pays, comme l'évoquent les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, dirigée auparavant par Kofi Annan. Dans ce contexte, je voudrais partager trois points essentiels concernant nos efforts pour trouver une solution durable à cette question cruciale.

Premièrement – c'est le plus important –, nous tenons à mettre la crise humanitaire en exergue. Je voudrais prendre quelques instants pour féliciter le Bangladesh de ses efforts et de sa générosité pour fournir une assistance humanitaire aux réfugiés. Néanmoins, il est vraiment très préoccupant que nous n'ayons pas encore constaté d'amélioration significative dans ce domaine. Un an et demi après l'intensification de la crise, des centaines de milliers de réfugiés se trouvent toujours dans le camp, en attente de notre aide.

Nous devons donc veiller à ce que la crise humanitaire urgente que traversent les réfugiés à Cox's Bazar et dans les camps de déplacés demeure notre point de repère et notre priorité absolue. Nous devons en tout premier lieu veiller à ce que les réfugiés puissent rentrer chez de leur plein gré, dans la sécurité et dans la dignité, et il nous faut intensifier nos efforts dans ce sens. Cela nécessite l'engagement et l'appui de tous, afin de créer un environnement propice, et notamment pour fournir les garanties de sécurité et assurer la liberté de circulation et l'accès aux services de base dont a besoin la population pour envisager un retour en toute confiance. Tous ces facteurs sont importants.

Il est également impératif de générer un développement économique inclusif et durable dans l'État rakhine afin d'assurer la viabilité de la solution. De même, des investissements et d'autres formes d'assistance seraient assurément utiles. Dans ce contexte, nous exhortons à mettre effectivement en œuvre le cadre de coopération convenu par le Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement.

Deuxièmement, nous tenons à souligner l'importance d'échanges constructifs. L'Indonésie est pleinement consciente que ces efforts exigent une collaboration resserrée avec toutes les parties prenantes. C'est pourquoi la Ministre indonésienne des affaires étrangères, M<sup>me</sup> Retno Lestari Priansari Marsudi, a organisé une série de réunions avec les principaux interlocuteurs dans la région. Il y a quelques semaines à peine, dans le cadre de ce processus, la Ministre des affaires étrangères s'est rendue au Bangladesh pour y rencontrer son homologue, et ils ont convenu que les retours seraient prioritaires. Elle a également rencontré de hauts responsables du Myanmar au cours d'une réunion qui a insisté sur le rôle important que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) doit jouer dans le processus des retours. La Ministre des affaires étrangères s'est également entretenue avec l'Envoyée spéciale à l'issue de ses réunions avec le Bangladesh et le Myanmar. En bref, toutes ces initiatives visent à renforcer la confiance entre toutes les parties et à trouver une solution durable au problème. La confiance est le chaînon manquant.

Troisièmement, nous tenons à mettre le rôle de l'ASEAN en exergue. L'Indonésie est fermement convaincue qu'il est important que l'ASEAN soit impliquée si nous voulons trouver une solution durable dans l'État rakhine. Conformément à la décision prise par les dirigeants de l'ASEAN lors de leur dernier sommet, le secrétariat de l'ASEAN a effectué plusieurs visites au Myanmar, en prévision de la participation de l'ASEAN et de son Centre de coordination de l'aide humanitaire pour la gestion des catastrophes. Nous espérons que la participation de l'ASEAN nous permettra de nous faire une idée précise des besoins humanitaires dans l'État rakhine, afin d'aider le Myanmar dans ses efforts pour régler la difficile situation sur le terrain, et qu'elle contribuera également à cultiver la confiance entre toutes les parties prenantes. Cela mérite assurément l'appui de la communauté internationale. J'ai entendu de nombreux membres du Conseil appeler l'ASEAN à jouer un rôle central. Nous leur en sommes reconnaissants.

Nous espérons que des progrès sont en bonne voie. Une chose est sûre, cependant : pour trouver une solution durable à ce problème, il faut un processus progressif et constant. Nous devons donner la priorité à l'aspect humanitaire. Personne, y compris l'ASEAN, ne sera en mesure d'atteindre seul cet objectif. Il faut l'appui de toutes les parties prenantes, y compris celles qui siègent au Conseil, des organismes compétents des Nations Unies et de la communauté internationale tout entière. Comme nous l'avons toujours dit, c'est le bien-être des personnes concernées qui est en jeu - et cela doit être la première de nos priorités.

**M. Delattre** (France) : Qu'il me soit permis d'abord et avant tout de remercier l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, pour sa présentation très éclairante devant le Conseil de sécurité, mais aussi pour son engagement et son travail inlassable en vue de trouver notamment une solution durable à la crise dans l'État de l'Arakan. Je souhaite également saluer la présence parmi nous du Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh.

La France reste très préoccupée par la situation des Rohingya, qu'il s'agisse de ceux qui se trouvent encore dans l'Arakan ou des réfugiés vivant dans les camps au Bangladesh. En dépit de certaines annonces, qui constituent de premiers pas, l'action des autorités birmanes sur le terrain demeure clairement insuffisante. Pour la France, des progrès sont plus particulièrement attendus dans trois domaines prioritaires.

La première priorité, c'est le soutien humanitaire aux Rohingya et personnes déplacées qui se trouvent encore dans l'Arakan et aux réfugiés dans les camps au Bangladesh. Les autorités birmanes doivent établir sans délai un accès humanitaire sûr, complet et sans entrave dans l'État de l'Arakan pour les Nations Unies et l'ensemble des acteurs humanitaires. Si le regain de tensions observé début janvier à la suite des attaques menées par l'Armée arakanaise illustre certainement la complexité de la situation, il n'en est pas moins impératif de travailler aux moyens d'établir des accès humanitaires permanents afin de venir en aide aux populations qui se trouvent encore dans l'État de l'Arakan. Il faut permettre aux déplacés internes rohingya une pleine liberté de circulation et un accès entier et sans discrimination aux services de base. Ce sont des conditions indispensables pour un retour volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés rohingya, conditions qui, pour l'heure, ne sont toujours pas réunies. Au Bangladesh, nous saluons la générosité exceptionnelle des autorités

et de la population, ainsi que le travail remarquable effectué par les agences des Nations Unies et les organisations humanitaires.

La deuxième priorité demeure la lutte contre l'impunité. Nous n'avons à ce jour pas de garanties que la commission d'enquête sur les violations des droits de l'homme, créée l'été dernier, est réellement en mesure de mener un travail d'enquête indépendant, crédible et impartial. C'est bien ce que nous appelons de nos vœux. Les conclusions de la mission d'établissement des faits exposées devant le Conseil en octobre (S/PV.8381) sont sans ambiguïté. Nous devons en tirer toutes les conséquences en coopérant pleinement avec la Cour pénale internationale et avec le mécanisme d'enquête créé par le Conseil des droits de l'homme. Les violations graves commises contre les civils, y compris les femmes et les enfants, ne peuvent rester impunies. Nous souhaitons, à cet égard, que la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, Pramila Patten, puisse rendre compte prochainement au Conseil de sécurité de sa visite récente en Birmanie. Il est également essentiel que le Groupe de travail sur les enfants dans les conflits armés puisse adopter des conclusions sur la Birmanie, comme sur les autres situations qui figurent à l'ordre du jour du Conseil de sécurité, et que les recommandations du Conseil soient suivies d'effets concrets en faveur des enfants et de la lutte contre l'impunité.

Enfin, la troisième priorité concerne les recommandations de la Commission Annan, en particulier celles sur la citoyenneté et l'égalité des droits. En dépit de la mise en place d'un comité chargé de la mise en œuvre de ces recommandations, aucune amélioration tangible de la situation des communautés les plus vulnérables n'a été enregistrée à ce jour. Les autorités birmanes doivent démontrer, par des mesures concrètes, leur volonté de restaurer la confiance entre les communautés et d'apporter une solution durable à la crise. Ces mesures devraient notamment porter sur l'accès effectif aux services publics, de soin, de santé et d'éducation pour toutes les personnes appartenant à la communauté rohingya ainsi que sur la liberté de circulation pour l'ensemble des communautés.

Pour toutes ces raisons, et en écho à ce qui a été dit par les orateurs précédents, et en particulier par ma collègue et amie britannique, la France estime que le Conseil de sécurité doit rester pleinement mobilisé afin d'assurer un suivi attentif de la mise en œuvre de sa déclaration présidentielle de novembre 2017 (S/PRST/2017/22).

Le dialogue qui a pu être noué entre les Nations Unies et les autorités birmanes, en particulier depuis l'arrivée de l'Envoyée spéciale il y a huit mois, doit désormais se traduire en une amélioration concrète de la situation des populations affectées. La France réaffirme à cet égard son plein soutien à l'Envoyée spéciale du Secrétaire général dans la poursuite de son mandat.

Permettez-moi pour conclure, Monsieur le Président, de vous exprimer, à vous-même et à votre équipe, nos plus chaleureux remerciements et félicitations pour votre excellente présidence du Conseil tout au long du mois de février.

**M. Singer Weisinger** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Étant donné qu'il s'agit, Monsieur le Président, de la dernière séance publique présidée par votre pays au Conseil de sécurité, notre délégation tient vivement à féliciter votre délégation. Ce fut pour nous un honneur que le Ministre des affaires étrangères de votre pays participe aux séances ce mois-ci. Les débats que vous avez choisis ont eu une résonance certaine. Je vous félicite sincèrement. Il s'agissait de la deuxième présidence du Conseil en 2019 qui s'est tenue en langue espagnole. En conséquence, de nombreux Ambassadeurs ont déjà appris la langue. Nous vous félicitons sincèrement.

Nous voudrions tout d'abord remercier M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener de son exposé détaillé sur la situation au Myanmar et sur les derniers faits nouveaux survenus sur le terrain.

La crise des Rohingya continue de toucher près d'un million de réfugiés au Bangladesh et les Rohingya musulmans qui restent dans l'État rakhine, qui sont victimes de ségrégation et qui ont un accès limité aux services essentiels. Les conflits ethniques se multiplient, le processus de paix est au point mort et l'insécurité s'est aggravée, ce qui a donné aux groupes armés la possibilité de se livrer au commerce illicite de stupéfiants et au trafic d'êtres humains. Cette catastrophe humaine qui se produit des deux côtés de la frontière représente une menace pour la paix et la sécurité internationales et a engendré d'innombrables situations qui exigent l'attention immédiate de la communauté internationale.

Dans cet ordre d'idées, la République dominicaine réitère sa ferme condamnation des graves violations des droits de l'homme et des crimes odieux qui ont touché la communauté rohingya au Myanmar, et reconnaît qu'il incombe au Conseil de se pencher sur cette crise et d'y apporter une réponse appropriée. Jusqu'à présent, le Conseil a examiné cette question à plusieurs

reprises et sous différents formats. Cependant, il n'y a aucune indication claire d'une solution viable et durable qui permettrait aux Rohingyas de retourner sur leurs territoires dans la dignité, dans des conditions de sécurité et sur une base volontaire.

Selon les données publiées, la population déplacée et réfugiée actuelle compte environ un million de personnes. Ces déplacements ont été provoqués par ce qui est décrit comme un nettoyage ethnique, un génocide et des crimes odieux. Des descriptions aussi fortes et aussi regrettables exigent une action qui soit proportionnelle à leur gravité. Le Conseil de sécurité semble paralysé et inerte, mais le moment est venu pour nous de nous mobiliser et d'agir pour prévenir de nouvelles atrocités, pour protéger les populations vulnérables et pour que les auteurs de ces actes en soient tenus responsables. Cependant, la responsabilité collective commence par la responsabilité individuelle.

Il est également temps que le Gouvernement du Myanmar assume la responsabilité qui lui incombe de protéger ses citoyens sur son territoire. Nous demandons instamment au Gouvernement de mettre en œuvre les recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, qui comprennent notamment la mise en œuvre de stratégies en faveur du développement socio-économique, de la citoyenneté, de la liberté de circulation, de la participation et de la représentation communautaires, de la cohésion intercommunautaire et de la sécurité de toutes les communautés.

Il est également essentiel de respecter pleinement le mémorandum d'accord, qui permettra un retour durable et dans la dignité des communautés rohingya, dans le respect des normes relatives aux droits de l'homme, et qui garantira un accès sans restriction à l'aide humanitaire à toutes les populations qui comptent des déplacés. Cela permettra de contrer efficacement les répercussions de cette malheureuse crise humaine et humanitaire. Cette responsabilité d'assurer le retour dans la dignité des réfugiés incombe au Gouvernement du Myanmar, qui doit créer les conditions propices au retour des réfugiés avec la coopération de la communauté internationale, en particulier des organismes des Nations Unies. Nous devons nous rappeler qu'une solution est possible et éviter que les échecs du passé ne se reproduisent. Les droits de l'homme et les principes humanitaires ne peuvent pas être respectés de façon sélective ou limitée, ni être ignorés.

J'en viens à présent à un autre aspect de cette crise, la question de l'établissement des responsabilités

des auteurs des atrocités commises contre la population rohingya. À ce jour, aucune enquête n'a été lancée, l'accès pour établir les faits n'a pas été autorisé, l'accès de la Rapporteuse spéciale a été révoqué et des journalistes ont été arrêtés pour avoir enquêté sur les crimes commis et les avoir vérifiés. Bref, le principe de responsabilité n'a pas été appliqué.

Nous sommes surtout préoccupés par les victimes de la violence fondée sur le genre et par les actes dégradants et cruels d'agression sexuelle qui ont été commis contre des femmes et des filles. Ces niveaux de brutalité et de violence indiquent une tendance claire à l'utilisation de ces crimes comme stratégie pour intimider et punir la population civile. Nous lançons un appel pressant pour que les enquêtes pertinentes soient ouvertes, afin d'identifier les responsables de ces actes condamnables, de les traduire en justice et d'éviter l'impunité pour ces crimes atroces, qui constituent une grave violation des droits de l'homme et du droit international. Il est impératif de prendre des mesures véritables à cette fin.

Selon le rapport de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar (A/HRC/39/64), l'appareil judiciaire du Myanmar n'est pas en mesure de mener à bien un processus juste et indépendant. Ce processus devra indubitablement être mis en œuvre par la communauté internationale. Toutes les possibilités doivent être envisagées, y compris une saisine de la Cour pénale internationale. Il est impératif d'envoyer un message clair aux autres gouvernements qui pourraient être tentés de suivre cette voie de la brutalité militaire et des atteintes aux droits.

Il faut que le Conseil prenne ses responsabilités, conduise un processus constructif, coordonné et consensuel et utilise tous les instruments à sa disposition pour réaliser des progrès tangibles et parvenir à un règlement durable de cette crise, un processus qui associe le Gouvernement du Myanmar et qui appuie en permanence l'application du principe de responsabilité. Ce lien est indispensable, car l'isolement du Gouvernement ne produira pas d'effets positifs pour ce qui est d'éliminer les causes profondes de cette crise; au contraire, il pourrait en exacerber les facteurs sous-jacents.

Dernier élément mais non le moindre, la République dominicaine tient à saluer les efforts du Gouvernement bangladais et elle lance un appel à la communauté internationale, en particulier aux membres du Conseil, pour qu'elle continue de soutenir le Bangladesh dans son action.

Le Myanmar est le théâtre d'une réalité cruelle qui représente un véritable affront à la communauté internationale, laquelle, faute de consensus, n'a pas à ce jour pris la moindre mesure. Les Rohingya, l'ensemble de la population du Myanmar et le monde entier nous regardent. L'heure de l'action a sonné.

**M. Pecsteen de Buytswerve** (Belgique) : Je voudrais tout d'abord remercier l'Envoyée spéciale, M<sup>me</sup> Schraner Burgener, pour les informations qu'elle nous a transmises et l'assurer bien sûr de notre plein soutien dans sa mission.

Je voudrais quant à moi insister sur trois messages : premièrement, l'urgence d'un accès humanitaire complet, deuxièmement, l'importance cruciale de la justice pour une paix durable, et troisièmement, la nécessité de s'attaquer aux racines profondes du conflit.

Tout d'abord, nous exhortons les autorités du Myanmar à accorder un accès humanitaire complet aux organismes des Nations Unies concernés. Près d'un an s'est écoulé depuis la signature du protocole d'accord avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et les progrès restent malheureusement trop lents. Nous appelons l'Organisation des Nations Unies et d'autres partenaires humanitaires à accorder une attention particulière aux besoins spécifiques des femmes et des filles dans toutes les évaluations, la planification et l'acheminement de l'aide humanitaire, et à mettre des services médicaux et psychosociaux spécialisés à disposition des victimes de violences sexuelles. Nous félicitons la région pour les initiatives prises. La Belgique félicite en particulier l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour la mise en place du Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes. Ce dispositif complète utilement les efforts multilatéraux, notamment ceux du Conseil et des institutions spécialisées des Nations Unies. Je tiens également à exprimer ma gratitude pour la solidarité manifestée par le Bangladesh aux réfugiés rohingya.

Ensuite, la lutte contre l'impunité. Il y a à peine quelques mois, le Président de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, dans cette salle, a qualifié la situation dans l'État rakhine de « génocide » en cours (voir S/PV.8381). Les actions disproportionnées de la Tatmadaw en août 2017 pourraient en effet constituer les crimes les plus graves en vertu du droit international. Ces crimes ne peuvent rester impunis. Ces faits se sont déroulés dans un climat

de discrimination extrême à l'égard des Rohingya et devraient donc faire l'objet sans délai d'enquêtes et de poursuites crédibles par les autorités compétentes du Myanmar. Je voudrais rappeler que le Conseil est compétent pour renvoyer ces faits à la Cour pénale internationale. Si justice n'est pas rendue, la question reviendra tôt ou tard sur notre table. Comment pouvons-nous en effet espérer que les réfugiés rentrent dans une région où des criminels seraient maintenus dans leurs fonctions et jouiraient d'une totale impunité?

Troisièmement, la Belgique souligne la nécessité de s'attaquer aux racines profondes du conflit afin que les réfugiés puissent rentrer de manière sûre, volontaire, digne et durable. Les recommandations du rapport de Kofi Annan fournissent des orientations claires à cet égard et nous appelons à leur mise en œuvre urgente. Une situation apaisée et juste, c'est une situation où les droits de l'homme sont protégés, sans discrimination, y compris la liberté de circulation. C'est aussi une situation où l'accès aux services de base est garanti.

C'est enfin une situation où prévaut l'égalité d'accès à la citoyenneté à part entière. Nous nous félicitons de la signature du communiqué conjoint sur la prévention de la violence sexuelle liée aux conflits et appelons le Gouvernement à mettre en œuvre les engagements pris. Je tiens également à souligner l'importance de la liberté d'expression et à demander la libération des deux journalistes de Reuters.

La Belgique continuera à suivre de près l'évolution de la situation sur le terrain. Nous encourageons les autorités du Myanmar à poser les gestes attendus d'elles pour permettre de construire une cohabitation pacifique au Myanmar.

*(l'orateur poursuit en espagnol)*

Avant de terminer, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter et vous remercier de votre excellente présidence du Conseil pendant le mois écoulé.

**M<sup>me</sup> Wronecka** (Pologne) *(parle en anglais)* : Qu'il me soit permis de commencer par des éloges, puisqu'il s'agit de la dernière séance publique du Conseil sous votre direction, Monsieur le Président. Je tiens à vous exprimer ma reconnaissance, à vous et à votre équipe. Je vous félicite personnellement, ainsi que vos collègues, pour vos qualités de dirigeant, votre créativité et votre professionnalisme. Il nous a été agréable de travailler avec la Guinée équatoriale pendant ce mois très chargé.

Qu'il me soit permis également de remercier notre invitée, l'Envoyée spéciale Christine Schraner Burgener, pour son exposé très instructif. Elle peut compter sur notre appui. Nous saluons les efforts qu'elle déploie pour trouver une solution durable à la crise dans l'État rakhine. Nous voudrions exprimer encore une fois notre satisfaction.

Je voudrais également souhaiter très chaleureusement la bienvenue au Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, M. Shahidul Haque, et féliciter les autorités bangladaises pour leur générosité envers les réfugiés venus de l'État rakhine.

La Pologne estime que notre objectif premier en tant que membres du Conseil de sécurité doit être de rechercher des solutions globales et durables permettant de remédier aux causes profondes des problèmes qui se posent au Myanmar, notamment en éliminant l'apatridie, la discrimination et le sous-développement, conformément aux recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine. La crise qui frappe actuellement les Rohingyas exige une coopération étroite entre tous les acteurs concernés, et le Gouvernement du Myanmar a une responsabilité toute particulière à cet égard.

Nous avons souligné à maintes reprises la nécessité de créer des conditions propices au retour et à la réintégration volontaires, durables, en toute sécurité et dans la dignité des personnes déplacées dans l'État rakhine. Nous espérons que le Gouvernement assouplira les restrictions à la liberté de circulation afin de faciliter l'accès de toutes les communautés aux moyens de subsistance, à l'éducation, aux soins de santé et aux autres services. Par ailleurs, nous voudrions rappeler la responsabilité qui incombe à l'armée du Myanmar d'assurer la protection de tous les civils sans discrimination et de respecter pleinement ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Il y a des préoccupations légitimes quant au fait que les autorités du Myanmar sont en train de revenir sur leurs engagements en ce qui concerne la crise des réfugiés rohingyas. Il y a quelques jours à peine, nous avons appris par les médias que l'officier le plus haut gradé de l'armée du Myanmar nie le fait que l'armée a persécuté systématiquement la minorité musulmane rohingya, et affirme que toute allégation à cet égard est une insulte à l'honneur de son pays. Si cet homme refuse de croire le témoignage de milliers de femmes violées et d'enfants orphelins qui ont fui pour sauver leur vie et trouvé refuge à Cox's Bazar, comment pouvons-nous donner foi aux déclarations officielles du Gouvernement

selon lesquelles les auteurs de ces crimes seront traduits en justice? Y a-t-il encore de l'espoir que des efforts modestes seront faits pour faire respecter le principe de responsabilité? Nous demandons au Gouvernement du Myanmar et aux forces de sécurité de garantir la sécurité, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité dans le pays, notamment dans les États rakhine, kachin et shan. Dans le même ordre d'idées, nous espérons que la visite dans l'État rakhine du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. Filippo Grandi, qui a été reportée, aura finalement lieu dès qu'il aura été établi que les conditions sur le terrain le permettent.

En outre, nous appelons de nouveau le Gouvernement du Myanmar à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour désamorcer les tensions entre les communautés et garantir sans plus tarder un accès humanitaire complet, sûr et sans conditions. À cet égard, nous espérons vivement que des progrès seront réalisés dans la mise en œuvre de l'arrangement entre le Myanmar et le Bangladesh concernant le retour des personnes déplacées venues de l'État rakhine et du mémorandum d'accord signé par le Myanmar, le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement. Nous n'oublions pas non plus les deux journalistes de Reuters qui ont été emprisonnés et condamnés pour avoir enquêté sur le massacre de villageois rohingyas dans l'État rakhine et nous appelons les autorités à les libérer immédiatement et sans condition.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous n'oublions pas que le Myanmar est un pays qui a une économie fragile et qui est sujet aux catastrophes naturelles et qu'il convient de renforcer ses capacités nationales. Nous sommes conscients que la reconstruction de l'État rakhine sera un processus de longue haleine. Par conséquent, nous voudrions proposer notre appui et appeler la communauté internationale à donner la priorité à l'élaboration d'une stratégie à long terme en vue d'aider le Myanmar à mettre en œuvre un processus de reconstruction.

**M. Ipo (Côte d'Ivoire) :** À l'instar des distingués orateurs qui m'ont précédé, et comme c'est la dernière séance publique que vous présidez, Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous exprimer et à votre équipe, les chaleureuses félicitations de ma délégation pour la dextérité et la sagesse avec lesquelles vous avez conduit les travaux du Conseil de sécurité tout le long du mois de février. Je voudrais ensuite féliciter M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, Envoyée spéciale du

Secrétaire général pour le Myanmar, pour son rapport instructif qui interpelle, une fois de plus, le Conseil sur la situation dans ce pays.

La question des déplacés et réfugiés rohingya ainsi que celle des droits de l'homme, particulièrement dans l'État rakhine, demeurent une source de préoccupation pour la communauté internationale. En effet, la situation sécuritaire précaire dans le nord de cet État rend difficile l'accès humanitaire et le retour des réfugiés. À cet égard, la Côte d'Ivoire appelle à la mise en œuvre effective de l'Accord tripartite signé, le 6 juin 2018, avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et le Programme des Nations Unies pour le développement. Cet accord est une étape nécessaire pour l'établissement d'un cadre de coopération entre l'Organisation des Nations Unies et le Gouvernement afin de créer les conditions propices au rapatriement librement consenti, sûr, digne et durable des réfugiés et d'aider à créer des moyens d'existence améliorés et résilients pour toutes les communautés vivant dans l'État rakhine. De même, la Côte d'Ivoire invite le Gouvernement du Myanmar à renforcer sa coopération avec le Bangladesh pour le rapatriement des réfugiés.

Mon pays voudrait saluer la mobilisation de la communauté internationale en faveur des communautés vulnérables et sinistrées. Cette mobilisation s'est traduite notamment par la campagne lancée au cours des dernières semaines à Genève à l'initiative du HCR, de l'Organisation internationale pour les migrations, du Programme alimentaire mondial et d'organisations non gouvernementales, en vue de récolter les fonds nécessaires pour porter assistance à plus de 900 000 réfugiés du Myanmar ainsi qu'à 300 000 personnes des communautés d'accueil au Bangladesh. C'est le lieu de saluer les efforts du Gouvernement du Japon qui a décidé récemment, en coordination avec huit agences des Nations Unies, de financer des projets d'assistance d'urgence, de protection, de renforcement de la confiance et de résilience aux crises dans les États shan, kachin et rakhine.

Fort de son attachement au respect et à la protection des droits de l'homme, mon pays tient à saluer les efforts consentis par les parties prenantes en faveur de la mise en œuvre des conclusions de la Mission d'établissement des faits, notamment la création de la Commission d'enquête indépendante. Il appelle à cet égard la communauté internationale à prendre diligemment les mesures nécessaires pour traduire les auteurs de violations des droits de l'homme, commises notamment à

l'encontre des femmes et des enfants, devant les tribunaux compétents.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire renouvelle son soutien à M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener et exhorte la communauté internationale à accroître son aide aux réfugiés à travers un financement adéquat du Plan d'intervention conjoint face à la crise humanitaire des Rohingyas.

**M. Van Shalkwyk** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous voudrions remercier l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, de son exposé édifiant après sa récente visite dans la région. Nous voudrions également féliciter M<sup>me</sup> Burgener pour ses efforts inlassables visant à trouver des solutions à cette crise, notamment par le dialogue avec toutes les parties. Par ailleurs, nous voudrions saluer la présence du Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh et remercier à nouveau son gouvernement pour le travail remarquable qu'il accomplit en accueillant les réfugiés dans son pays. Nous saluons en outre la présence du représentant du Myanmar.

D'emblée, l'Afrique du Sud condamne les attentats et la violence meurtriers qui ont frappé l'État rakhine en janvier 2019. Il est essentiel que les parties mettent immédiatement un terme à tous les actes de violence, qui ne font que perpétuer la crise tout en prolongeant et en exacerbant les souffrances humaines indicibles qu'elle a provoquées. À ce propos, l'Afrique du Sud demeure profondément préoccupée par la grave crise humanitaire qui persiste, qui touche notamment près d'un million de réfugiés rohingya, dont des femmes et des enfants.

L'Afrique du Sud salue les efforts déployés par le Gouvernement bangladais et les communautés d'accueil au Bangladesh pour porter assistance à ces personnes vulnérables, et demande au Gouvernement du Myanmar de coopérer avec tous les acteurs concernés, y compris l'ONU, pour faciliter d'urgence la création de conditions propices à un retour volontaire des personnes déplacées, en toute sécurité et dans la dignité.

Nous apprécions les évolutions positives dont nous a fait part M<sup>me</sup> Schraner Burgener, qui sont en résumé, premièrement, qu'elle a été autorisée à ouvrir un bureau dans la capitale, Naypyidaw; deuxièmement, que des processus sont en cours en vue d'examiner des amendements constitutionnels; troisièmement, que le processus de vérification a été raccourci de deux ans à cinq mois; et quatrièmement, que les autorités du Myanmar

ont accordé à M<sup>me</sup> Schraner Burgener un accès élargi à toutes les parties et l'autorisent à se déplacer plus librement à l'intérieur du Myanmar. Nous apprécions également les efforts déployés par la Chine, l'Inde et le Japon ainsi que leur contribution à la construction de camps de transit.

L'exposé et les rapports de l'Envoyée spéciale montrent clairement que la crise humanitaire est perpétuée par le manque d'accès à une aide humanitaire vitale, notamment par l'accès restreint aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services essentiels, ainsi qu'à des moyens de mener une existence décente et de vivre pleinement sa vie. À cet égard, l'Afrique du Sud encourage le Gouvernement du Myanmar à mettre pleinement en œuvre le mémorandum d'accord signé le 6 juin 2018 avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de remédier à ces problèmes. À cet égard, il est également crucial que ces organismes soient dotés des ressources nécessaires pour être en mesure de faire face à la crise humanitaire.

Le Conseil doit également prendre en compte les vues de l'Inde, de la Chine, du Japon, de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, ainsi que de toutes les autres parties intéressées, en transcendant les frontières religieuses, pour faciliter l'unité du peuple du Myanmar. Nous devons également nous préoccuper du sort des autres minorités ethniques.

Pour terminer, nous réitérons que le règlement durable de la crise ne peut être qu'un règlement politique négocié, sans exclusive et équitable qui fait passer les intérêts et le bien-être de toutes les communautés, y compris les Rohingya, au premier plan et qui facilite les processus essentiels d'établissement de la vérité, de justice et de réconciliation afin de rétablir une paix durable et de favoriser l'apaisement.

Enfin, nous saisissons cette occasion pour féliciter la Guinée équatoriale du brio avec lequel elle assurée la présidence et pour la manière dont elle a mis en avant les intérêts de notre continent au cours du mois écoulé. Monsieur le Président, vous nous avez rendus fiers et vous nous avez inspirés par votre engagement et l'énergie avec laquelle vous avez travaillé et vous êtes comporté. Ce fut un plaisir et un honneur que de travailler sous votre conduite.

**M. Heusgen** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Je tiens également à commencer par remercier l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar

de son exposé. Je la félicite de tous les efforts qu'elle a déployés au cours du mois écoulé. Comme je l'ai dit tout à l'heure à propos du nouvel Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie (voir S/PV.8475), il est extrêmement important d'entretenir des contacts avec toutes les parties concernées. D'après ce qui a été dit et ce que nous avons entendu, je félicite M<sup>me</sup> Schraner Burgener d'avoir établi les contacts nécessaires pour ouvrir un bureau dans la capitale du Myanmar. Comme nous le savons, le Myanmar est un pays plutôt fermé. Entrer dans le pays et être accepté comme partenaire est très important.

Je salue également les mesures positives qui ont été mises en place. Cependant, je souhaite revenir sur les observations faites par mon collègue koweïtien dans son intervention. Il a rappelé le voyage effectué par le Conseil de sécurité l'année dernière pour juger directement du conflit, de la souffrance de la population et de la situation à Cox's Bazar. Nous devons admettre que près d'un an plus tard, nous n'avons guère avancé. Je me fais l'écho des orateurs qui ont remercié le Bangladesh. Je remercie le Bangladesh, par l'intermédiaire de son Secrétaire d'État aux affaires étrangères. Le Bangladesh est confronté à un certain nombre de problèmes dans l'accueil des réfugiés et le fait qu'il continue de les accueillir mérite notre reconnaissance.

Nous craignons que dans un an, ou deux ou trois, nous devions toujours à nous réunir pour parler des réfugiés de Cox's Bazar. Nous avons entendu que la situation sur place est extrêmement difficile. Le risque est que les habitants des camps se radicalisent et que leurs positions deviennent de plus en plus extrêmes. Dans ces circonstances, il est assez problématique de fournir une éducation de qualité aux nombreux enfants qui habitent dans ces camps. S'ils ne sont pas éduqués, ils se radicaliseront. Quelle génération va grandir dans cet endroit? Il n'y a pas d'emplois. Nous devons donc faire tout notre possible pour permettre aux réfugiés de rentrer. Quand je dis que nous devons faire tout notre possible, cela signifie que nous devons créer les conditions nécessaires. Il n'existe pas d'autre option qu'un retour sûr, volontaire et digne des réfugiés. Ils doivent avoir des papiers en règle, notamment pour prouver leur citoyenneté, et être autorisés à se déplacer librement.

Je souhaite aborder une des activités mentionnées par l'Envoyée spéciale – une activité qui me semble essentielle –, qui consiste à prendre en compte les nombreux groupes ethniques dans le pays afin d'instaurer un dialogue intercommunautaire soutenu. Nous

devons renforcer l'entente mutuelle entre les divers groupes ethniques. Les Rohingya doivent être acceptés sur un pied d'égalité par les autres groupes de population. La haine que la majorité de la population manifeste à l'égard des Rohingya doit cesser. Je renvoie à ce que j'ai dit en début de journée à propos de l'établissement des responsabilités en Syrie. Il n'est pas nécessaire que j'entre davantage dans le détail.

Mes collègues belge, dominicain et britannique ont tous souligné la nécessité d'établir les responsabilités. Les responsables de terribles crimes, du nettoyage ethnique et de crimes contre l'humanité doivent être traduits en justice, y compris les militaires impliqués. Nous devons progresser sur ce front. Le mécanisme doit être complémentaire. Dans ce contexte, et parce que les femmes ont été particulièrement ciblées par ces crimes, j'appuie pleinement la suggestion de notre collègue français d'inviter Pramila Patten, Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, à présenter un exposé au Conseil sur les mesures qui sont en train d'être mises en place pour atténuer la souffrance des victimes.

Enfin et surtout, je remercie mon collègue indonésien, dont le pays est membre de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), de tous les efforts que déploie l'ASEAN. Il est merveilleux que l'ASEAN se mobilise activement et joue un rôle clef. Je tiens également à féliciter les voisins de l'ASEAN, en particulier la Chine, son voisin le plus vaste, de leur rôle. Le représentant de la Chine a souligné qu'aucune pression ne devait être exercée. Je dirais que la Chine doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour encourager le Gouvernement du Myanmar à faire ce que la communauté internationale attend de lui.

Je tiens à remercier le Président du Conseil et son équipe. Je ne prendrai pas longtemps parce que nous souhaitons aller à votre réception tout à l'heure, Monsieur le Président. Vous avez placé la barre très haut pour les présidences française et allemande en mars et avril.

**M. Duclos** (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance, et nous remercions M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener de son exposé sur la progression de ses efforts visant à remédier à la grave situation des réfugiés Rohingya et à promouvoir la justice, la responsabilisation et la réconciliation au Myanmar.

Nous saluons également la présence de M. Haque, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh, ainsi que du Représentant permanent du Myanmar.

Nous notons avec préoccupation les affrontements qui ont eu lieu dans l'État rakhine entre la police du Myanmar et la dénommée Armée arakanaise. Nous condamnons ces attaques et déplorons les morts, tout en estimant qu'il est important d'éviter toute action militaire disproportionnée qui pourrait conduire à une escalade de la violence.

Le Pérou considère que nous ne devons pas perdre de vue que le principal objectif de nos efforts doit être le rapatriement librement consenti, sûr, digne et durable de plus d'un million de réfugiés Rohingya. Pour ce faire, nous devons nous attaquer aux causes structurelles de cette situation, qui ont fait de cette communauté l'une des plus persécutées au monde. À cet égard, nous tenons à remercier à nouveau le Bangladesh de sa solidarité, ainsi que la communauté internationale de son importante contribution à l'appui des réfugiés et des communautés d'accueil. Nous pensons qu'il est essentiel que le Bangladesh et le Myanmar maintiennent un dialogue continu afin d'éviter toute situation de méfiance et toute escalade potentielle des tensions. Je voudrais mentionner trois éléments que nous considérons fondamentaux.

Premièrement, nous devons réaffirmer l'importance de la mise en œuvre effective du mémorandum d'accord signé avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et le Programme des Nations Unies pour le développement. Quelques mois avant l'expiration du mémorandum, nous déplorons les résultats limités qui ont été enregistrés, principalement en raison d'obstacles bureaucratiques et, plus récemment, de nouvelles limitations imposées à l'accès à l'État rakhine. Nous saluons les efforts déployés par l'Envoyée spéciale au cours de sa dernière visite pour s'atteler à la situation des Rohingya qui se trouvent dans des camps de personnes déplacées. À cet égard, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Gouvernement du Myanmar d'élaborer une stratégie nationale visant à fermer ces camps, dont la mise en œuvre effective enverrait un message positif aux Rohingya qui se trouvent au Bangladesh.

Deuxièmement, la pérennité de ces efforts dépend principalement de la capacité du Gouvernement de mener à bien les changements en profondeur qui permettront d'instaurer une société véritablement démocratique et inclusive. À cette fin, la mise en œuvre intégrale des recommandations de la Commission Annan pour le développement de l'État rakhine demeure le principal

cadre de référence. Parmi les diverses recommandations, nous soulignons l'urgence de lever les restrictions à la liberté de circulation des quelque 300 000 Rohingya qui se trouvent toujours au Myanmar et qui n'ont pas accès à des moyens de subsistance adéquats ni aux services de base. Nous espérons qu'à court terme, cela contribuera à résoudre la question de la citoyenneté. Nous saluons les efforts réalisés en matière de réglementation à cet effet, mais considérons que des changements plus profonds sont nécessaires.

Troisièmement, nous insistons sur la nécessité de mener des enquêtes sur les violations des droits de l'homme commises depuis le 25 août 2017. Nous espérons que les efforts de la commission d'enquête indépendante, ainsi que ceux du mécanisme d'enquête du Conseil des droits de l'homme, contribueront à l'objectif de justice dans ce territoire. Parmi ces efforts, nous voudrions également saluer la visite récente de M<sup>me</sup> Pramila Patten et la signature d'un communiqué entre l'ONU et le Gouvernement du Myanmar pour prévenir et combattre la violence sexuelle en temps de conflit. À cet égard, nous nous associons à l'appel lancé par la Représentante spéciale en faveur de l'adoption d'une loi sur la prévention de la violence contre les femmes, conformément aux normes internationales.

Nous soulignons par ailleurs le rôle des organisations régionales et sous-régionales, en particulier l'implication de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, notamment par le biais du Centre de coordination de l'aide humanitaire, pour faire face à cette situation. Nous estimons que ces efforts pourraient être complétés par l'ONU.

Enfin, je souligne la nécessité de traduire nos efforts en progrès concrets sur le terrain. Pour ce faire, nous réaffirmons que le Conseil doit rester saisi de la situation et continuer d'appuyer sans réserve les travaux de l'Envoyée spéciale.

Avant de terminer, le Pérou tient également à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que votre équipe, d'avoir dirigé efficacement nos travaux au mois de février. Nous souhaitons plein succès à la délégation française pour sa présidence du Conseil, qui commence demain.

**M. Cohen** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que la Guinée équatoriale, de votre présidence du Conseil qui s'achève aujourd'hui. Je remercie l'Envoyée spéciale Christine Schraner Burgener de son exposé et

de son important travail sur le Myanmar. Je souhaite la bienvenue au Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh et le remercie de sa présence parmi nous, ainsi que de tout ce que son pays a fait pour le peuple rohingya.

Les États-Unis demeurent profondément préoccupés par la situation au Myanmar, en particulier dans l'État rakhine. Les progrès sur le terrain ont été limités. Comme l'a dit le Vice-Président des États-Unis lors de sa rencontre avec la Conseillère d'État Aung San Suu Kyi, les violences et les persécutions commises par les militaires et les miliciens qui ont conduit 700 000 Rohingya à se réfugier au Bangladesh sont inexcusables. Nous partageons l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) selon laquelle les conditions au Myanmar ne sont pas encore propices aux retours volontaires et que la responsabilité d'améliorer ces conditions incombe au Myanmar.

Le retour des réfugiés et des personnes déplacées doit être librement consenti, sûr, digne, durable et conforme aux principes internationaux. Il doit se fonder sur des informations fiables sur les conditions qui règnent dans les différentes zones du Myanmar. L'accès sans entrave de l'aide humanitaire, des médias et des organisations non gouvernementales (ONG) est nécessaire pour comprendre les conditions dans les zones de retour et permettre aux réfugiés et aux personnes déplacées de faire des choix éclairés.

Nous continuons d'exhorter le Gouvernement du Myanmar à créer les conditions propices aux rapatriements volontaires et à s'attaquer aux causes profondes de la crise sévissant dans l'État rakhine. Cela suppose d'améliorer les conditions de vie des Rohingya qui sont restés sur place, ce qui passe notamment par un processus transparent et efficace de vérification de la citoyenneté, la liberté de circulation, l'accès aux moyens de subsistance, la réforme de la sécurité, la reddition des comptes et d'autres recommandations clefs de la Commission Annan.

En outre, les mémorandums d'accord conclus par le Gouvernement du Myanmar avec le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement expirent en juin. Il est impératif que les axes de travail définis dans ces documents soient mis en œuvre. La communauté internationale est disposée à apporter son concours, mais pour ce faire, il faut garantir aux organisations humanitaires, aux médias et aux ONG un accès sans entraves. Nous exhortons le Myanmar à jouer un rôle constructif dans le règlement de cette

crise, notamment en veillant à ce que les responsables de violations des droits de l'homme et d'exactions répondent de leurs actes.

Les États-Unis appuient les nombreux efforts et mécanismes mis en place par l'ONU pour favoriser la reddition des comptes pour les violations des droits de l'homme au Myanmar, notamment dans le nord de l'État rakhine. Outre le rôle de l'Envoyée spéciale, nous appuyons fermement la mission d'établissement des faits de l'ONU au Myanmar. Nous avons suivi la mise en place rapide du mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, qui a pour mission de recueillir, de consolider, de préserver et d'analyser les éléments de preuve des crimes les plus graves. Par ailleurs, nous avons également demandé aux autorités du Myanmar de renouer leur coopération avec la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar. Cette année, nous attendons avec intérêt de travailler avec les États Membres à l'élaboration d'une résolution de l'Assemblée générale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar.

Pour le million de Rohingya qui ont fui au Bangladesh pour échapper à la violence, la situation est urgente. Nous saluons la générosité du Bangladesh qui accueille toujours 1 million de réfugiés rohingya, et continuerons de chercher des moyens novateurs d'améliorer leur accès à l'éducation, aux moyens de subsistance et à des logements durables, tout en maintenant la pression sur le Myanmar pour créer les conditions nécessaires à leur rapatriement volontaire. La communauté internationale ne peut fermer les yeux sur le plus grand camp de réfugiés au monde. Nous pouvons et devons prendre des mesures pour opérer des changements sur le terrain et résoudre cette crise humanitaire.

Nous remercions à nouveau l'Envoyée spéciale Christine Schraner Burgener de son exposé et attendons avec intérêt la suite des débats sur ces questions. Nous espérons sincèrement que les réformes démocratiques et les efforts humanitaires que les États-Unis ont appuyés au Myanmar aboutiront à une société civile pacifique et florissante et à un nouveau départ pour tout le peuple du Myanmar.

**M. Polyanskiy** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar, de son exposé détaillé sur la situation dans le pays. Dans l'ensemble, nous partageons son évaluation et appuyons sa volonté de poursuivre la diplomatie de la navette. Nous restons d'avis que la recherche

d'un règlement de la situation, notamment en assurant le retour des personnes déplacées et l'aide humanitaire, doit se faire de manière constructive et non politisée, surtout au niveau bilatéral entre le Bangladesh et le Myanmar.

Nous notons que l'aide internationale doit être fournie au Bangladesh et au Myanmar sur une base neutre et dans le respect de la souveraineté des deux pays. Nous espérons que le dialogue se poursuivra entre le Myanmar et le Bangladesh, y compris avec l'aide de l'Envoyée spéciale, de toutes les parties animées d'un esprit positif et de l'ensemble des organismes des Nations Unies, conformément à leur mandat. Nous notons avec satisfaction que la récente visite de l'Envoyée spéciale dans la région s'est, dans l'ensemble, déroulée de manière constructive. M<sup>me</sup> Schraner Burgener a absolument raison de dire que l'on doit jeter des ponts, et non les brûler. Elle peut compter sur notre plein appui à cet égard, ainsi que dans ses efforts pour instaurer la confiance et soutenir un dialogue direct entre Dacca et Nay Pyi Taw.

Nous nous félicitons de l'attitude du Myanmar en ce qui concerne la mise en place d'une coopération constructive avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN). Nous sommes convaincus que cette organisation régionale peut jouer un rôle très positif. Une délégation du secrétariat de l'ASEAN et de son Centre de coordination de l'aide humanitaire pour la gestion des catastrophes s'est rendue dans l'État rakhine début février. L'équipe d'intervention d'urgence et d'évaluation de l'ASEAN a commencé ses travaux, et nous appuyons ces efforts. L'activité de la commission indépendante créée par Nay Pyi Taw pour enquêter sur les violations des droits de l'homme dans l'État rakhine accélère progressivement. Les membres étrangers de la commission se sont de nouveau rendus au Myanmar à la fin janvier. Nous sommes heureux que la Commission n'ait pas refusé d'engager le dialogue avec les organismes internationaux, comme l'Envoyée spéciale vient de le faire remarquer. Le cessez-le-feu annoncé le 21 décembre dernier par le commandement militaire est en vigueur jusqu'au 30 avril. À notre connaissance, les autorités sont prêtes à ouvrir un dialogue pacifique avec l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan si elle s'abstient de recourir à la violence et de formuler des exigences séparatistes.

Les questions relatives à la coexistence pacifique, au sein de l'État rakhine, des membres de divers groupes ethniques et religieux, et notamment les interogations

relatives à l'octroi de la citoyenneté, à la liberté de circulation, à l'accès aux prestations sociales et ainsi de suite, doivent être réglées dans l'esprit des recommandations faite par la Commission consultative sur l'État rakhine, que présidait Kofi Annan, et doivent également tenir compte de la législation nationale du Myanmar. Pour notre part, nous avons toujours appuyé l'adoption d'une approche équilibrée et non conflictuelle dans l'examen de cette situation et la recherche de moyens de normaliser la situation humanitaire dans l'État rakhine, notamment en réglant la question des déplacés. Nous tenons à souligner les efforts systématiques déployés par les autorités du Myanmar pour mettre en œuvre les recommandations de la Commission Annan afin de parvenir à un règlement global de la crise. Nous profitons de la présence dans cette salle aujourd'hui du Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh pour rendre hommage une fois de plus à l'hospitalité et à la patience des autorités bangladaises et des citoyens bangladais, dont nous devons tous soutenir aussi activement que possible les efforts pour répondre à tous les besoins des réfugiés. Nous apprécions vivement les mesures qui ont été prises aux fins de mettre en place, dans l'État rakhine, l'infrastructure requise pour accueillir et héberger les futurs rapatriés.

Nous sommes fermement convaincus que la clef du règlement de la question des réfugiés réside dans les relations entre les deux États voisins concernés. De notre point de vue, le cadre juridique convenu par les parties et les mécanismes de coordination existants entre le Myanmar et le Bangladesh doivent permettre de prendre des mesures concrètes immédiates sur cette question. Nous estimons qu'il est contre-productif de retarder artificiellement le début du processus de rapatriement et nous ne sommes pas favorables aux tentatives de politisation de la question, qui ne contribuent pas à régler le problème du retour des Rohingyas au Myanmar. Nous appelons le personnel des Nations Unies sur le terrain à ne pas oublier que la situation dépend fortement de leur professionnalisme et de leur impartialité.

À ce stade, nous pensons que la priorité est d'assurer l'assistance internationale nécessaire afin d'alléger les conséquences humanitaires les plus graves de la crise. Nous exhortons également le Conseil à ne pas oublier que les problèmes sous-jacents dans l'État rakhine sont multidimensionnels et complexes. Ils ne pourront être réglés que par des méthodes diplomatiques et politiques pacifiques et en encourageant le dialogue entre les autorités de Nay Pyi Taw et de Dacca et les représentants de toutes les nationalités et confessions

concernées. Nous sommes prêts à continuer d'aider les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh à régler la situation dans l'État rakhine dans un esprit d'égalité et de respect mutuel. Nous exhortons une fois de plus tous nos collègues au Conseil et les États de la région à agir de manière responsable et avec retenue, afin d'éviter que la situation ne dégénère de nouveau.

Pour terminer, nous tenons à remercier nos amis de la Guinée équatoriale, dont la présidence prend fin aujourd'hui et qui ont travaillé très dur et de manière très productive durant ce mois, et nous souhaitons bonne chance à nos amis français, qui prendront la relève demain.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Guinée équatoriale.

Je remercie l'Envoyée spéciale du Secrétaire général, M<sup>me</sup> Christine Schraner Burgener, des informations concises qu'elle vient de nous présenter sur le voyage au Myanmar et au Bangladesh qu'elle a effectué à la fin janvier. Je remercie également les délégations du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, de la Belgique, de la Pologne, du Koweït, du Pérou, de la République dominicaine et des États-Unis d'avoir demandé la convocation de cette importante séance.

Pour la République de Guinée équatoriale, l'exposé que vient de nous présenter M<sup>me</sup> Schraner Burgener est d'une importance capitale et son contenu préoccupe notre délégation en raison des retards à répétition qui entravent le retour volontaire au Myanmar des réfugiés Rohingyas résidant depuis plus d'un an dans le camp de réfugiés de Cox's Bazar et ailleurs au Bangladesh. Malgré tout le soutien reçu de la communauté internationale et en dépit de l'aide octroyée par le Bangladesh voisin, les conditions de vie dans un camp de réfugiés ne peuvent, à notre avis, être comparées à un cadre de vie normal, compte tenu des graves difficultés qu'elles présentent. Pourtant, les réfugiés sont peu enclins à retourner dans leur pays d'origine. Autre sujet de préoccupation : l'application du mémorandum d'accord conclu le 18 mai 2018 entre le Gouvernement du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) est très lacunaire.

En janvier l'an dernier, à peine deux mois après le début de notre mandat au Conseil de sécurité, les Gouvernements du Myanmar et du Bangladesh, sur la base de leurs relations amicales et de bon voisinage, ont

signé un accord portant sur le rapatriement des déplacés de l'État rakhine. De notre point de vue, il s'agissait d'une étape importante. Quoi qu'il en soit, nous étions tous d'accord pour dire que le retour devrait être effectué de manière volontaire et que le Gouvernement du Myanmar, État d'origine des réfugiés, devait régler certaines questions spécifiques pour que ceux qui rentraient chez eux puissent le faire de manière saine, sûre et digne. La signature du mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Myanmar, le HCR et le PNUD nous a également paru importante, car il s'agissait d'une première étape nécessaire pour établir un cadre de coopération entre l'ONU et le Gouvernement du Myanmar en vue de créer les conditions propices au rapatriement volontaire, sûr, digne et durable des réfugiés accueillis au Bangladesh, et de contribuer à améliorer les conditions de vie et la résilience de toutes les communautés vivant dans l'État rakhine.

Dans une lettre datée du 27 juin 2018 adressée au Président du Conseil de sécurité, le Représentant permanent du Myanmar a informé le Conseil des progrès accomplis et des mesures prises pour régler un certain nombre de questions, comme le lui avait demandé le Conseil en mai. Dans une autre lettre en date du 20 juillet, il a de nouveau énuméré les avancées et initiatives du Gouvernement du Myanmar dans les trois principaux domaines identifiés par le Conseil de sécurité, à savoir l'accès humanitaire, l'établissement des responsabilités s'agissant des violations des droits de l'homme et l'application des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine.

La République de Guinée équatoriale souhaite que toutes les conditions de base nécessaires à un retour réussi des Rohingyas soient remplies et garanties dans un délai raisonnable, en gardant à l'esprit que des centaines de milliers de personnes de cette ethnie vivent depuis plus d'un an dans des conditions très précaires. Si leur situation n'évolue pas, leur avenir et celui de leurs enfants, qui méritent, comme les autres peuples de la planète, de se développer dans des conditions dignes, seront en danger. À cet égard, et tout en reconnaissant les mesures importantes prises par le Myanmar à ce jour, comme les accords qu'il a déjà signés et les informations transmises par écrit par son Représentant permanent à New York, je voudrais encourager une nouvelle fois le Gouvernement du Myanmar à redoubler d'efforts pour parvenir à remédier intégralement au problème de l'État rakhine.

De même, nous appelons les pays de la région tels que la Chine, les organisations régionales telles que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est, l'ONU et la communauté internationale à ne ménager aucun effort pour appuyer le Myanmar et le Bangladesh et pour les aider afin de rendre enfin possibles un accès humanitaire normal et sans entrave à cette population rohingya si vulnérable, ainsi que le retour des réfugiés au Myanmar, leur pays d'origine, dans des conditions humainement acceptables, assorties des garanties de sécurité nécessaires pour empêcher tout retour à la situation antérieure ayant entraîné leur exode au Bangladesh.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au représentant du Myanmar.

**M. Suan** (Myanmar) (*parle en anglais*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, de présider cette importante séance et à féliciter la Guinée équatoriale pour sa présidence très réussie du Conseil de sécurité pendant le mois de février.

Je remercie l'Ambassadrice Christine Schraner Burgener de son exposé objectif et complet de cet après-midi, et je voudrais également saluer la présence parmi nous de M. Shahidul Haque, Secrétaire d'État aux affaires étrangères du Bangladesh.

Dans un esprit de coopération avec l'ONU et pour montrer notre volonté de régler la question de Rakhine, nous avons approuvé la nomination de l'Envoyée spéciale. Nous lui avons apporté tout l'appui requis pour l'accomplissement de son mandat. Nous sommes sensibles à son dévouement et aux efforts inlassables qu'elle déploie pour s'acquitter de son mandat avec objectivité et impartialité. L'Envoyée spéciale a effectué cinq visites officielles au Myanmar au cours des neuf mois qui se sont écoulés depuis sa nomination. Son bureau à Nay Pyi Taw est désormais pleinement opérationnel. Nous continuerons de travailler en étroite collaboration avec elle dans nos efforts pour régler les problèmes liés à la situation dans l'État rakhine.

Peu après avoir assumé ses responsabilités à la tête de l'État, le Gouvernement de la Ligue nationale pour la démocratie a accordé une grande priorité à l'instauration d'une paix, d'une stabilité et d'un développement durables à Rakhine. Nous mettons en œuvre la plupart des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine, anciennement dirigée par le regretté M. Kofi Annan, qui a été volontairement mise

en place par le Gouvernement avant même que la crise humanitaire n'éclate à la suite des attaques terroristes perpétrées par l'Armée du salut des Rohingyas de l'Ara-kan. Dans le cadre du processus de mise en œuvre de ces recommandations, nous avons identifié cinq domaines d'action prioritaires : la citoyenneté, la liberté de circulation, la fermeture des camps de déplacés, l'éducation et la santé. Nous sommes également en train de parachever une stratégie pour la fermeture des camps de déplacés restants.

Certaines délégations ont précédemment fait allusion à la question de la liberté de circulation. La carte nationale de vérification est l'étape nécessaire dans le processus de demande de citoyenneté et fournit également une preuve de résidence dans l'État rakhine, en plus de faciliter la liberté de circulation. Cette démarche suppose la coopération de la population, qui doit demander ces cartes, car il s'agit d'un processus totalement volontaire. En ce qui concerne l'accès humanitaire, en raison de la situation actuelle en matière de sécurité dans le nord de l'État rakhine, l'accès a été limité à certaines zones, mais les fournitures humanitaires peuvent être acheminées par l'intermédiaire de la Croix-Rouge internationale ou du Gouvernement de l'État rakhine.

Pour l'heure, la tâche la plus urgente pour le Gouvernement est d'entamer le processus de rapatriement dès que possible afin de régler la situation humanitaire. Nous sommes prêts à accueillir, sur une base volontaire, dans des conditions sûres et dignes, les rapatriés qui ont fait l'objet d'une vérification, conformément aux accords et arrangements bilatéraux conclus avec le Bangladesh. Nous avons récemment proposé au Bangladesh que le groupe de travail conjoint reprenne ses réunions en avril. Nous sommes convaincus que nous pouvons faire du plan de rapatriement un succès si nous agissons tous deux dans le strict respect des accords.

D'autre part, nous collaborons avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés pour créer un environnement favorable, conformément au mémorandum d'accord trilatéral. Nous avons convenu de mettre en œuvre 35 projets à effet rapide dès que les conditions de sécurité le permettront. Trente-six autres projets à effet rapide sont à l'étude. Les évaluations des projets seront également étendues à d'autres villages sélectionnés dans le nord de Rakhine.

En outre, nous travaillons également avec l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) pour faciliter le processus de rapatriement. Nous avons

invité le Centre de coordination de l'aide humanitaire de l'ASEAN pour la gestion des catastrophes à dépêcher une équipe d'évaluation des besoins afin d'identifier les éventuels domaines de coopération dans l'État rakhine pour faciliter le rapatriement. Le mandat de l'équipe d'évaluation des besoins a été arrêté lors de la visite du Secrétaire général de l'ASEAN au Myanmar en décembre dernier. L'équipe d'intervention d'urgence et d'évaluation de l'ASEAN sera envoyée à Rakhine dès que possible. La participation de l'équipe d'évaluation de l'ASEAN au processus de rapatriement renforcera la confiance des rapatriés.

Alors que nous collaborons de manière constructive avec l'ONU pour régler la multitude de problèmes auxquels nous sommes confrontés en tant que démocratie naissante, certains groupes et pays à l'ONU continuent d'exploiter divers mécanismes du système des Nations Unies pour exercer des pressions politiques discriminatoires et illégitimes sur le Myanmar dans une intention malveillante.

Un exemple frappant, parmi tant d'autres, est la création, par le Conseil des droits de l'homme, du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar. Cette mesure vient s'ajouter à la liste sans précédent d'examen discriminatoires menés contre un État Membre. Nous nous sommes fermement opposés à la mise en place de ce mécanisme. Les raisons en sont simples. Le Mécanisme a été mis en place en outrepassant le mandat du Conseil des droits de l'homme. Il est l'incarnation même de la sélectivité et constitue une pratique discriminatoire caractérisée par le deux poids, deux mesures de la part de l'organe de l'ONU chargé des droits de l'homme. En outre, son mandat est très intrusif pour la juridiction nationale d'un pays souverain. Le Mécanisme ne servira que les objectifs politiques de ceux qui souhaitent exploiter le Conseil des droits de l'homme pour satisfaire leurs ambitions politiques. De telles mesures intrusives, sans le consentement du pays concerné, ne feront que polariser davantage les différentes communautés et exacerber les tensions.

Plusieurs membres du Conseil présents dans cette salle viennent de faire référence au rapport de la mission d'établissement des faits du Conseil des droits de l'homme en relation avec les questions relatives à l'établissement des responsabilités. À cet égard, je tiens à réaffirmer notre ferme position, ainsi que je l'avais déjà fait dans cette salle le 24 octobre dernier, à savoir que le Myanmar s'est catégoriquement opposé à la mission

d'établissement des faits depuis sa création. Nous rejetons également son rapport basé sur des récits.

Le rapport de la mission d'établissement des faits est totalement biaisé et partial. Son enquête ne visait que les forces de sécurité du Myanmar et excluait les violations commises par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan. Le rapport a été établi principalement sur la base d'entretiens et d'informations recueillies auprès d'organisations non gouvernementales et de groupes de défense des droits de l'homme. En outre, le rapport authentifie sans réserve les récits des déplacés musulmans et rejette tout élément de preuve contradictoire. La mission d'enquête n'a pas tenu compte des informations faisant état des massacres perpétrés par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan et a fermé les yeux sur les atrocités qu'elle a commises. Surtout, les conclusions du rapport répondent à des considérations politiques et visent à nuire au maximum à l'image du Myanmar et de ses dirigeants.

L'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan est toujours en vie et bien active. Le 25 février, les médias ont annoncé la mort d'un de ses principaux chefs militaires, Nurul Alam, lors d'une fusillade avec le bataillon d'intervention rapide du Bangladesh au camp de Muchuni à Cox's Bazar. Les médias locaux bangladais ont également fait état récemment d'enlèvements, d'assassinats, de disparitions et de viols commis par des membres de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan dans 30 camps d'Ukhia et de Teknaf, dans le district de Cox's Bazar. Des personnes souhaitant retourner à Rakhine ont également fait l'objet de menaces.

Le Gouvernement du Myanmar n'a eu de cesse de déclarer qu'il ne tolérerait aucune violation des droits de l'homme et qu'il prendrait des mesures contre leurs auteurs conformément à la loi si les allégations étaient étayées par des preuves suffisantes. C'est la raison pour laquelle le Gouvernement du Myanmar a créé une commission d'enquête indépendante chargée d'enquêter sur toutes les allégations de violations des droits de l'homme à la suite des attentats terroristes commis par l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan, en août 2017, dans le nord de Rakhine. La commission a pour mandat d'établir les responsabilités et de favoriser la réconciliation. Elle s'acquitte de son mandat en toute indépendance, impartialité et objectivité.

La commission demande également à pouvoir accéder aux camps de réfugiés de Cox's Bazar, au Bangladesh. Nous prions instamment le Gouvernement bangladais de faciliter l'accès de la commission à ces

camps et de lui permettre de rencontrer des victimes présumées d'exactions. Les travaux de la commission reposeront sur des données probantes. La communauté internationale doit donc appuyer les travaux de la commission.

Le Gouvernement du Myanmar est disposé et en mesure d'aborder la question de la responsabilité. Par conséquent, nous rejetons fermement toute initiative visant à porter la question devant le système judiciaire international. Fort de cet engagement ferme et dans un esprit de coopération avec l'ONU, le Gouvernement du Myanmar a signé un communiqué commun avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit pour prévenir et combattre ces violences. Le Gouvernement du Myanmar a récemment facilité la visite de la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Patten.

Nous travaillons également en étroite collaboration avec le Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, M<sup>me</sup> Gamba. Le Gouvernement procède actuellement à la mise en place d'un comité ministériel chargé de la prévention des six violations graves dont sont victimes les enfants. Nous avons organisé une formation sur les six violations graves en décembre 2018. Nous travaillons en étroite collaboration avec la Représentante spéciale, M<sup>me</sup> Gamba.

La question de Rakhine n'est pas une question de persécution religieuse, comme l'a décrite à tort la campagne médiatique massive contre le Myanmar. Le Myanmar est un pays multiethnique et multireligieux où les différentes religions, y compris la majorité de la population musulmane, vivent en harmonie dans tout le pays depuis des siècles. La question de l'État rakhine est une question politique et économique liée à une migration illégale transfrontalière remontant à l'époque coloniale, à la pauvreté, à l'absence d'état de droit et de sécurité au niveau national. La question du nord de l'État rakhine ne représente pas une menace pour la paix et la sécurité internationales. Les récents combats qui ont eu lieu dans le nord de l'État rakhine, à la suite des attaques de l'Armée du salut des Rohingya de l'Arakan contre trois avant-postes de la police, sont venus compliquer encore la situation. Ces combats ont également souligné la nécessité urgente de parvenir à un accord de cessez-le-feu à l'échelle nationale dans le cadre du processus de paix national en cours.

Nous sommes pleinement conscients de la nécessité urgente de résoudre les problèmes humanitaires,

mais il faut que le Conseil comprenne les difficultés pratiques qui en découlent sur le terrain. D'immenses obstacles physiques et psychologiques entravent la mise en œuvre des efforts de rapatriement, de consolidation de la paix et de la stabilité et de développement. Il faudra du temps, de la patience et du courage pour rétablir la confiance entre les différentes communautés à Rakhine. Comme tout le monde, nous souhaitons régler ce problème aussi rapidement que possible.

S'il incombe au premier chef au Gouvernement et au peuple du Myanmar de régler la situation à Rakhine, la contribution et l'appui objectifs et constructifs de la communauté internationale seront essentiels au succès des efforts déployés par le Myanmar au niveau national. Je tiens à remercier sincèrement tous nos amis qui nous apportent leur aide et leur appui sous différentes formes pour régler les difficultés que rencontre l'État rakhine en cette période troublée. Nous continuerons à travailler de bonne foi avec les Nations Unies et avec tous nos amis pour mettre un terme aux souffrances endurées par la population de Rakhine et reconstruire l'État sur une terre de paix, d'harmonie et de prospérité pour toutes les communautés.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Secrétaire d'État aux affaires étrangères de la République populaire du Bangladesh.

**M. Haque** (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous donner l'occasion de faire une déclaration devant le Conseil. Nous soulignons tout particulièrement les efforts déployés par neuf membres du Conseil pour organiser ce débat. Nous remercions également l'Envoyée spéciale du Secrétaire général pour le Myanmar de son exposé.

Nous saluons la volonté de la communauté internationale, notamment celle des membres du Conseil de sécurité, de régler cette crise humanitaire et des droits de l'homme qui perdure. En même temps, nous ne pouvons qu'exprimer notre frustration, rien de concret n'ayant été fait jusqu'à présent pour nous convaincre, nous ou les Rohingyas vivant dans des camps au Bangladesh, qu'un règlement rapide de la crise interviendra, y compris le retour sûr, digne, volontaire et durable des Rohingyas dans leur patrie. Comment ne pas être déçus de découvrir que malgré nos efforts sincères, le rapatriement ne peut pas commencer en raison d'un climat défavorable dans l'État rakhine au Myanmar? Est-ce au Bangladesh de subir les conséquences de l'empathie dont il fait preuve de manière responsable à l'égard d'un groupe minoritaire persécuté d'un pays voisin?

Le Bangladesh n'a ni projet ni volonté cachée d'appuyer le terrorisme où que ce soit, en particulier au Myanmar. Nous appliquons avec succès une politique de tolérance zéro vis-à-vis du terrorisme et de l'extrémisme violent. Le problème des Rohingyas n'est en réalité que le fruit d'une construction géopolitique multidimensionnelle et à multiples facettes, qui trouve son origine au Myanmar. Cette situation est le résultat d'une longue pratique étatique de décennies de privations, de dépossession et d'atrocités. La solution à ce problème doit donc être trouvée au Myanmar et par le Myanmar. Il est tout à fait regrettable que les autorités du Myanmar nous accusent aujourd'hui d'héberger des terroristes, cherchant ainsi de façon manifeste à rejeter la faute sur le Bangladesh.

Le Représentant permanent du Myanmar a évoqué certains incidents, au sujet desquels nous ferons rapport au Conseil après les vérifications nécessaires. Face à des allégations aussi ridicules, nous ne pouvons que réitérer que notre gouvernement, sous la direction de la Première Ministre Sheikh Hasina, est fermement résolu à ne permettre à aucun groupe d'aucun autre pays d'utiliser notre sol ou nos ressources à des fins de terrorisme. Le niveau élevé de vigilance et les mesures de prévention efficaces prises par les forces de l'ordre, conformément à notre politique de tolérance zéro, rendent absolument impossible qu'une organisation terroriste soit présente au Bangladesh. En fait, le Bangladesh a fourni un soutien considérable au Myanmar ces dernières années et a mené de nombreuses opérations de ratisage à l'encontre de l'Armée du salut des Rohingyas de l'Arakan. Nous n'avons cessé de rappeler au Myanmar les risques qu'il y a à attiser le feu de l'extrémisme et à nourrir les sentiments nationalistes pour diaboliser les Rohingyas à Rakhine.

Les Rohingyas ne sont pas les seuls à souffrir; notre propre population, communauté d'accueil, subit également une situation dont elle n'est pas la cause. La présence prolongée des Rohingyas au Bangladesh pose d'immenses problèmes et a des retombées négatives sur notre économie, notre environnement, notre tissu social et notre sécurité. Nous sommes également confrontés aux menaces liées au trafic d'êtres humains et de drogues, et à la radicalisation, avec d'autres répercussions sur la région et au-delà. Afin d'informer le Conseil de ce que pensent les communautés locales, j'aimerais faire mention d'un rapport de janvier 2019, publié par Ground Truth Solutions, organisation non gouvernementale internationale appuyée par la Suisse et l'Organisation de coopération et de développement économiques,

qui sonde l'opinion des personnes en situation de crise. Selon ce rapport,

« Leur comportement a changé depuis le début de la crise, où ils se sentaient beaucoup plus favorables et accueillants à l'égard des Rohingya. Aujourd'hui, ils le sont beaucoup moins, estimant que les Rohingya sont ici « depuis trop longtemps » ».

L'idée que le Bangladesh puisse accueillir des Rohingya sur le long terme n'est pas acceptable. Même si le rapatriement commençait aujourd'hui, cela demanderait encore 12 années, sur la base de l'estimation d'un retour quotidien de 300 Rohingya.

En diplomatie, il n'existe pas de liste exhaustive. Pourtant, je me dois de souligner que nous avons déployé tous les efforts possibles sur le plan bilatéral avec le Myanmar pour garantir le retour volontaire, sûr, digne et durable des Rohingya et que nous poursuivons sur cette voie malgré les promesses non tenues du Myanmar et ses différentes tactiques pour faire de l'obstruction. Nous avons également collaboré avec des partenaires régionaux. Pourtant, pas un seul Rohingya ne s'est porté volontaire pour retourner à Rakhine en raison de l'absence de conditions propices.

Quant à nos amis de la communauté internationale qui préconisent une démarche bilatérale pour le rapatriement des Rohingya, nous tenons à les rassurer sur notre bonne volonté et notre volonté réelle de régler cette crise, en suivant cette voie. Mais ils doivent, de leur côté, concrétiser leur engagement, tel qu'approuvé par le Bangladesh et le Myanmar, s'agissant de la portée et du rôle des « partenaires internationaux concernés » dans le processus de retour et de réintégration. Investir dans Rakhine sans garantir le retour des Rohingya dans le respect des droits de l'homme fondamentaux n'aboutira à aucun résultat. La politique d'apaisement ne fonctionne manifestement pas ici, tout comme elle n'a fonctionné nulle part dans le passé.

Malheureusement, en ce qui concerne le rapatriement, la situation n'a fait que s'aggraver. Dans un communiqué de presse du 18 janvier, la Rapporteuse spéciale sur la situation des droits de l'homme au Myanmar, M<sup>me</sup> Yanghee Lee, a exprimé son inquiétude face à la montée de la violence dans le nord et le centre des États rakhine et de Chin. Selon elle, depuis novembre 2018, l'armée du Myanmar est engagée dans de violents combats qui ont fait des morts et des blessés parmi la population civile et provoqué de nouveaux déplacements de population. En conséquence, le

Bangladesh a connu un afflux, notamment de Rakhines bouddhistes. Ce constat ne fait que confirmer ce que nous disons depuis le tout début de la crise – toutes les minorités ethniques de l'État rakhine font l'objet d'une répression, et pas seulement les musulmans rohingya, qui font habituellement l'objet d'atrocités. Le Gouvernement de l'État rakhine a interdit les interventions humanitaires des organismes internationaux dans plusieurs zones, rendant plus incertaines les perspectives de retour des Rohingya.

J'ai le regret d'informer le Conseil que le Bangladesh ne sera plus en mesure d'accueillir d'autres personnes originaires du Myanmar. Notre priorité n'est rien d'autre que le retour sûr, volontaire, durable et digne des Rohingya. Pour cela, il faut leur permettre d'envisager leur retour avec confiance. Certaines mesures particulières de la part du Myanmar, démontrant sa sincérité en matière de retour, peuvent s'avérer utiles à court terme. J'aimerais en mentionner quelques-unes.

Premièrement, le Myanmar doit s'attaquer à la question de la responsabilité. Les enquêtes menées par le Myanmar semblent avoir échoué à plusieurs reprises. Par conséquent, les mécanismes existants des Nations Unies doivent être mis en œuvre.

Deuxièmement, nous devons veiller à la pleine application du mémorandum d'accord entre le Gouvernement du Myanmar, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, ainsi que des recommandations de la Commission consultative sur l'État rakhine (Commission Annan). Nous avons entendu dire que la plupart des recommandations contenues dans le rapport de la Commission Annan ont déjà été mises en œuvre. S'il en avait été ainsi, je peux assurer au Conseil que la situation sur le terrain se serait considérablement améliorée. Il est donc tout à fait naturel de se demander pourquoi les Rohingya ne sont pas disposés à revenir volontairement et pourquoi nous voyons encore à ce jour de nouveaux arrivants.

Troisièmement, les camps de personnes déplacées doivent être démantelés. Dans ces ghettos de Rakhine, quelque 130 000 musulmans sont détenus depuis six ans dans des conditions inhumaines. Il faut remédier à la situation des milliers de Rohingya qui languissent dans la ligne dite « zéro » à la frontière entre le Bangladesh et le Myanmar.

Nous comptons sur l'action du Conseil de sécurité pour que le Myanmar respecte les dispositions convenues

figurant dans les accords bilatéraux avec le Bangladesh concernant le retour, bien que ses déclarations n'aient eu jusqu'à présent aucune incidence sur l'amélioration de la situation sur le terrain. Les circonstances exigent maintenant que le Conseil prenne des mesures concrètes avant que la situation ne devienne incontrôlable. Nous voudrions, à ce propos, soumettre à l'examen du Conseil trois propositions spécifiques.

Premièrement, un nouveau projet de résolution doit être négocié afin d'établir un cycle régulier de présentation de rapports en tant que mécanisme de contrôle de la mise en œuvre des recommandations de la Commission consultative et des progrès réalisés dans les enquêtes sur les violations des droits de l'homme.

Deuxièmement, un groupe restreint de membres du Conseil, si ce n'est l'ensemble du Conseil, devrait à nouveau se rendre dans les camps de Rohingya de Cox's Bazar et de l'État rakhine pour évaluer la situation depuis leur visite dans la région en avril et mai 2018.

Troisièmement, des zones de sécurité gérées par des civils doivent être créées dans les zones touchées par le conflit au Myanmar afin de garantir la sûreté et la sécurité de tous les civils, quelle que soit leur appartenance ethnique ou religieuse, comme l'a proposé notre Première Ministre au du débat général de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale (voir A/72/PV.14). Les zones de sécurité peuvent être de nature civile et non militaire, administrées par des acteurs humanitaires et des défenseurs des droits de l'homme, y compris des pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est. Avec l'assentiment du Conseil, nous pourrions avancer d'autres suggestions à cet égard.

Quant à l'Envoyée spéciale, nous attendons d'elle qu'elle redouble d'efforts pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de son mandat, en particulier le

retour sûr, volontaire, digne et durable des Rohingya dans leur région d'origine. Nous ne devons pas permettre au Myanmar de faire marche arrière pour quelque raison que ce soit, et nous exhortons donc le Conseil à agir de manière décisive.

**Le Président** (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur ma liste.

Avant de lever la séance, et étant donné qu'il s'agit de la dernière séance du Conseil prévue pour le mois de janvier, je voudrais, au nom de la délégation équatorienne, remercier sincèrement les membres du Conseil, en particulier mes collègues, les Représentants permanents et leurs collaborateurs respectifs, et remercier aussi le secrétariat du Conseil, de tout l'appui qu'ils nous ont apporté. Le mois a effectivement été très chargé, et nous sommes parvenus à un consensus sur plusieurs questions importantes relevant de notre compétence. Nous n'aurions pas pu le faire seuls, ni sans le travail acharné, l'appui et le concours de toutes les délégations et des représentants du Secrétariat, en particulier les membres du personnel des services de conférence, les interprètes, les traducteurs, les rédacteurs de procès-verbaux et le personnel de sécurité. Ce fut une expérience très enrichissante pour nous, et nous nous excusons pour toutes les difficultés qui ont pu surgir.

Alors que notre présidence touche à sa fin, je suis certain de me faire l'interprète de tous les membres du Conseil en souhaitant bonne chance aux délégations française et allemande au cours de leur présidence conjointe du Conseil pendant les mois de mars et d'avril.

J'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

*La séance est levée à 18 h 40.*